
SECRETARIAT GENERAL

OFFICE DE PROTECTION
DES VEGETAUX



RAPPORT DE MISSION

**PARTICIPATION A LA DIXIEME SESSION DE LA COMMISSION DES MESURES
PHYTOSANITAIRES DE LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION
DES VEGETAUX.**

- Italie, Rome du 16 au 04 mars 2015 -

Biramou SISSOKO
Directeur Général de l'OPV

Introduction

L'Article XII du nouveau texte révisé de la CIPV, approuvé en 1997 stipule que la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV) est administrée par la Commission des Mesures Phytosanitaires (CMP), qui en joue le rôle d'organe directeur. Statutairement cette Commission tient sa session statutaire une fois par an, généralement en mars ou avril, au siège de la FAO à Rome.

Courant décembre 2014, le Directeur Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a adressé une lettre invitant les Parties contractantes à prendre part à la dixième session de la Commission des Mesures Phytosanitaires devant se tenir au Siège de la FAO, à Rome, du 16 au 20 mars 2015.

L'Office de Protection des Végétaux (OPV), Point de Contact Officiel de la CIPV a représenté le Mali à cette session à travers son Directeur Général M. Biramou SISSOKO dont la prise en charge totale a été assurée par FAO.

Suivant ordre de mission n°0697/SGG-RM du 04/03/2015, la mission s'est rendue à Rome le 14 mars 2015 pour prendre part à la session de formation préalable organisée le 15 mars 2015 et, à partir du 16 à la dixième session de la Commission des Mesures Phytosanitaires.

I. Objectif de la mission

L'objectif de cette mission était de représenter le Gouvernement de la République du Mali à la dixième session de la Commission des Mesures Phytosanitaires (CMP) de la CIPV.

II. Déroulement de la mission

Après la vérification des pouvoirs dont 111 sont validés et l'atteinte du quorum établi à 92, les travaux se sont déroulés en plénière au siège de la FAO à Rome conformément à l'ordre du jour adopté. Ils ont été conduits par Mme YIM entourée des responsables du Bureau de la CIPV de la CMP et assistée par Mme Olga Lavrentjeva élue aux fonctions de rapporteur.

Les sujets ci-après, inscrits à de l'ordre du jour ont été exposés et débattus point par point. Il s'agit de :

- Rapport du Président de la Commission des mesures phytosanitaires,
- Rapport du Secrétariat,
- Gouvernance,
- Etablissement des normes internationales,
- Mise en œuvre,
- Cadre stratégique de la Convention Internationale pour la protection des Végétaux (CIPV) et examen relatif aux ressources,
- Renforcement des capacités,
- Obligations des pays en matière d'établissement de rapports,
- Communications,
- CIPV : liaison, partenariat et coopération avec les organisations compétentes,
- Recommandations,
- Règlement des différends,
- Thèmes spécifiques,
- Membres des organes subsidiaires de la CMP et remplaçants potentiels,
- Dates et lieu de la prochaine session,
- Autres questions

Suite aux débats et au terme des 5 jours de travaux, le rapport ci-joint a été adopté à l'unanimité par les parties contractantes.

III. Les principales décisions de la CMP sur les sujets traités

- La CMP a pris acte du rapport de la Présidente de la Commission,
- La CMP a pris note du rapport du Secrétaire de la CIPV relatif aux progrès accomplis en 2014 en ce qui concerne le programme de travail de la CIPV,
- Par rapport à la Gouvernance, la CMP :
 - dans le cadre de l'évaluation relative au renforcement du Secrétariat de la CIPV, a mis un groupe en place, a pris acte de l'évaluation faite par ce groupe, a invité les parties à faire parvenir avant juin 2015, leurs observations et contributions aux documents et a demandé à la commission de soumettre à l'approbation de la 11 session en 2016, un plan de mise en œuvre des recommandations de l'évaluation relative au renforcement du Secrétariat de la CIPV,
 - sur la planification stratégique, a pris acte du rapport du groupe de la planification stratégique et est convenue que l'élaboration du nouveau cadre stratégique devrait tenir compte des sept thèmes ci-après : technologie, innovation et données, mobilisation des ressources, activités de plaidoyer et de sensibilisation au moyen d'une communication dynamique, mise en œuvre, participation et collaboration, la CIPV en tant que centre d'excellence et d'innovation, contribution de la CIPV à la sécurité alimentaire, à la protection de l'environnement et à la prospérité économique et simplification du cadre réglementaire pour mieux répondre à la complexité du commerce mondial dans l'avenir,
 - A propos de la suppression de la commission de la protection des plantes dans la zone des Caraïbes, les participants à la CMP se sont déclarés favorables à la création d'une ORPV active dans la région, avec l'aide du Secrétariat de la CIPV et des services juridiques de la FAO,
- A propos de l'Etablissement de normes internationales la CMP a :
 - pris note du compte rendu des activités menées par le Comité des normes en 2014
 - demandé aux Parties contractantes à continuer d'exprimer leurs préoccupations techniques sur le projet de NIMP sur la détermination du statut d'hôte des fruits à l'égard des fruits,
 - adopté l'annexe 3 à la NIMP 26/2006, les amendements de 2013 à apporter à la NIMP 5, l'annexe de la NIMP 28, les projets d'annexe à la NIMP 28 (2007-206G et 2012-011),
 - noté l'adoption par le Comité des normes au nom de la CMP des trois protocoles de diagnostic pour les organismes nuisibles réglementés en tant qu'annexes de la NIMP27
 - pris note des amendements à insérer présentés dans le tableau A.1 du document CMP 2015/09 et des amendements à insérer pour remplacer l'expression "phytosanitary status" présentés dans les tableaux A.1 à A.6 du document CMP 2015/11,
 - approuvé la suppression de l'appendice 2 de la NIMP 27 et la suppression de l'appendice 1 de la NIMP 28,
- S'agissant de la mise en œuvre, la CMP a :

- encouragé les Parties Contractantes (i) à apporter un concours au processus d'enregistrement du symbole visé à la NIMP 15, y compris le renouvellement des enregistrements dont l'échéance est proche et (ii) à rembourser aussi rapidement que possible les frais d'enregistrement et de renouvellement au Secrétariat de la CIPV,
 - approuvé le plan de travail stratégique pour le programme de mise en œuvre de la surveillance (appendice XX),
 - a pris acte de la proposition de la Corée relative à la tenue en Corée au mois de novembre 2015 du symposium mondial sur e.phyto,
- Sur le renforcement des capacités, la CMP est convenue que le Secrétariat contrôlerait la qualité des informations téléchargées par les Parties Contractantes ? sur la base des directives qui seraient élaborées par le groupe consultatif sur les obligations nationales en matière de notification, pour approbation par la CMP en 2016,
 - Concernant les critères applications aux recommandations de la CMP, la session a adopté la procédure révisée pour l'adoption des recommandations de la CMP telle présentée dans l'appendice XX,
 - A propos des membres des organes subsidiaires de la CMP et remplaçants potentiels la CMP :
 - a pris note de la composition actuelle du Bureau de la CMP et des remplaçants potentiels qui sont indiqués à l'appendice XXX,
 - est convenue que le Bureau examinerait les actuelles procédures et règles générales concernant la présentation de candidatures,
 - Pour ce qui est de la date et du lieu de la prochaine session la CMP, le Secrétariat a informé les membres qu'il était convenu provisoirement que la onzième session de la CMP aurait lieu du 4 au 8 avril 2016 à Rome.

IV. Les actions à entreprendre par le Mali

Les tâches courantes confiées aux Parties Contractantes dont le Mali portent sur :

- ✓ la poursuite de la mise en place d'une organisation nationale officielle de la protection des végétaux conforme aux dispositions de la CIPV;
- ✓ la préparation des consultations nationales sur les projets de normes qui seront soumis à l'approbation des Parties Contractantes au cours de l'année;
- ✓ la poursuite du concours des Parties Contractantes au processus d'enregistrement du symbole visé dans la NIMP 15, y compris le renouvellement des enregistrements dont l'échéance est proche,
- ✓ la poursuite de la mise en ligne des commentaires sur les projets de normes, *notamment les préoccupations techniques sur le projet de NIMP sur la détermination du statut d'hôte des fruits à l'égard des fruits, les observations concernant le rapport d'évaluation avant le 15 mai 2015, les observations sur le l'examen des procédures d'établissement des normes,*

- ✓ l'information des représentants permanents des Parties Contractantes auprès de la FAO ainsi que d'autres autorités pertinentes chargées des relations avec les organismes des Nations Unies en vue de leur appui en faveur de l'année internationale de santé des végétaux en 2020,
- ✓ la prise de contacts avec d'autres parties contractantes et le Secrétariat de la CIPV en vue d'explorer des possibilités d'appui en matière de renforcement des capacités;
- ✓ la recherche de financement pour la prise en charge d'un second délégué aux sessions de la CMP.

Conclusion et suggestion

La mission s'est bien passée et a bénéficié de l'appui constant de l'Ambassade du Mali à Rome. La participation à la session du Conseiller d'Ambassade Bah KONIPO a été d'un apport fort appréciable. Du moment où le Mali bénéficie de l'assistance financière (prise en charge totale d'un participant) de la CIPV, la prise en charge par le Mali de la participation d'un deuxième participant aux sessions de la CPM contribuera à une meilleure et efficace participation du pays.